

Ministère de la Culture et de la Communication

17 SEP. 2012

La Ministre

Monsieur Philippe BÉLAVAL
Président
Centre des monuments nationaux
Hôtel Béthune Sully
62, rue Saint Antoine
75004 PARIS

Monsieur le Président,

Vous avez été nommé président du Centre des monuments nationaux (CMN), sur ma proposition, par décret de Monsieur le Président de la République, à compter du 29 juin 2012 pour trois ans.

Héritier de la Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques créée en 1914, le CMN est un établissement public national à caractère administratif chargé d'entretenir, conserver et restaurer les monuments qui lui ont été confiés par l'État, ainsi que leurs collections, d'en favoriser la connaissance, de les présenter au public et d'en développer la fréquentation lorsque celle-ci est compatible avec leur conservation et leur utilisation. Depuis l'origine, un principe de mutualisation et de solidarité préside à la gestion de ce réseau de monuments, lequel se situe à la croisée des enjeux de politiques patrimoniales nationales et des problématiques culturelles et économiques territoriales.

Fort de son ancrage sur le territoire et de ses 1 300 agents qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de l'établissement et des monuments nationaux ouverts au public, le CMN est aujourd'hui un opérateur incontournable pour présenter au public des éléments essentiels du patrimoine national, et contribuer ainsi à la mise en valeur du paysage culturel français européen et à l'égalité du territoire.

J'attends que, sous votre autorité, le CMN devienne un acteur en tous points exemplaire de la politique culturelle que je compte mener au Ministère de la culture et de la communication.

Cette exemplarité devra d'abord être celle de la gouvernance, dont le mode d'exercice devra s'ajuster aussi bien aux directives du Président de la République sur le fonctionnement des institutions relevant de l'État qu'aux contraintes nées de la situation des finances

publiques. Toujours soucieux de concertation et de dialogue, vous vous attacherez à rétablir un mode de fonctionnement interne transparent, à définir plus précisément les missions de l'encadrement, en particulier celles qui sont les vôtres et celles que vous déléguez à votre directrice générale, à mobiliser l'encadrement et les personnels autour d'un projet d'établissement stratégique partagé et à définir l'articulation des fonctions entre le siège et les monuments nationaux.

Vous veillerez dans le même esprit à inscrire le CMN dans une stratégie concertée et partagée avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels. Une relation normalisée de dialogue devra être rétablie avec les services déconcentrés de l'État, les autres établissements publics, ainsi que les collectivités territoriales. Un climat de confiance devra ainsi être restauré avec ces différents partenaires. Dans ce cadre, je serai particulièrement attentive à la qualité de la relation entretenue avec les élus.

J'entends également que le CMN devienne un établissement exemplaire dans sa politique sociale. Outre le rétablissement prioritaire du dialogue avec les organisations syndicales, je souhaite que vous vous attachiez à rétablir le dialogue social dans l'établissement et à mettre définitivement un terme aux situations de souffrance au travail qui ont pu être constatées ; les rapports remis par l'IGAC en septembre 2011 et mars 2012 doivent constituer votre référence en la matière.

J'attacherai ensuite une grande importance à la participation du CMN aux grands chantiers gouvernementaux dans le champ social et je souhaite que l'établissement joue un rôle actif en particulier dans les domaines de la parité, de la diversité, de l'emploi des jeunes et plus largement des catégories socioprofessionnelles éloignées de la vie active. Vous veillerez ainsi à faire du CMN un partenaire des initiatives locales ou nationales dans les domaines de la formation ou de l'insertion professionnelle, démontrant à tous que la culture peut être un vecteur de réussite pour chacun de nos concitoyens.

La situation financière de l'établissement que vous présidez est actuellement satisfaisante. Dans un contexte budgétaire contraint, vous veillerez à poursuivre l'accroissement des ressources propres du CMN par l'augmentation de la fréquentation et le développement de l'utilisation et de la valorisation des monuments nationaux, des activités commerciales et éditoriales et des recettes du mécénat. Cependant, il vous appartiendra de veiller à ce que cette démarche ne conduise pas l'établissement à négliger ses missions culturelles premières, ni à abaisser son niveau d'exigence scientifique et à ce qu'elle permette de maintenir la parfaite intégrité des monuments qui lui sont confiés. Vous veillerez particulièrement à inscrire les préoccupations d'attractivité culturelle et touristique des territoires au cœur des axes stratégiques de l'établissement. Vous serez attentif à ce que l'ensemble des missions du CMN s'inscrivent dans une politique de développement durable, tant du point de vue de la gestion interne de l'établissement que de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et de l'accueil des publics. Vous ferez en sorte que l'articulation de l'ensemble de ces objectifs donne lieu, pour tous les monuments, à l'élaboration d'un document de synthèse retraçant les perspectives de leur évolution. Vous communiquerez ce document aux tutelles.

Parallèlement, vous poursuivrez les efforts engagés par l'établissement pour renforcer son contrôle interne, en unifiant et simplifiant les procédures existantes, en consolidant les modalités du pilotage de la performance, en développant la comptabilité analytique en coûts complets et en prolongeant les efforts de rationalisation et de mutualisation en matière d'achats.

D'autre part, la nouvelle direction de la maîtrise d'ouvrage étant pleinement installée depuis 2010, vous poursuivrez la mise en œuvre des opérations de restauration et d'entretien des monuments nationaux, et notamment celle du Panthéon. Vous veillerez en particulier à l'articulation de cette programmation avec celle de la direction scientifique de l'établissement sur les collections. En concertation avec la Direction générale des Patrimoines et le Secrétariat général, vous actualiserez régulièrement la programmation des opérations, en tenant compte de l'avancée des travaux, des besoins des monuments, de la situation financière de l'établissement et des crédits d'investissement alloués au CMN. Vous veillerez à une bonne information, interne et externe, sur les travaux de restauration entrepris tant sur les édifices que sur les collections, sur votre politique d'entretien et de conservation préventive, sur les enrichissements accomplis par le biais des acquisitions, sur vos programmes de recherche scientifique et sur votre politique d'expositions temporaires.

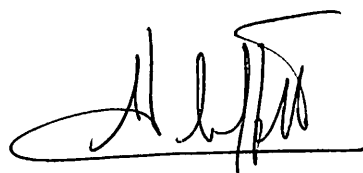
L'exemplarité du CMN devra enfin se manifester au travers d'une participation active aux orientations ministérielles fixées en matière de politique des publics. Il devra ainsi veiller à développer une offre pour les publics éloignés de la culture, et à assurer l'accessibilité des monuments aux personnes handicapées, dans le respect de la réglementation applicable aux monuments historiques. L'établissement que vous présidez devra également jouer un rôle majeur au titre de l'éducation artistique et culturelle en s'impliquant fortement dans toutes les initiatives innovantes susceptibles de répondre à cette exigence, telle les « Portes du temps ».

La mise en œuvre de l'ensemble de ces objectifs doit, à l'approche de la célébration du centenaire de l'établissement, donner une nouvelle impulsion à son modèle culturel et économique spécifique, fondé sur l'autofinancement d'une partie importante de ses dépenses et la mutualisation d'une ambition patrimoniale entre membres d'un même réseau.

Enfin, je souhaite que vous réexaminiez, en liaison avec la Direction générale des Patrimoines et le Secrétariat général, le contrat de performance 2012-2014 de l'établissement au regard des premiers éléments de sa mise en œuvre et de vos constats partagés sur la gestion de l'établissement.

Sachant pouvoir compter sur votre concours dévoué, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,



Aurélie FILIPPETTI